

## RESERVATION DE PLACES A L'ANNEE ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MERCREDI

Noms père / mère : .....

Prénoms père/mère : .....

Déclare souscrire à la **réservation à l'année** en accueil périscolaire et/ou Accueil de loisirs sans hébergement mercredi avec mise en place du prélèvement automatique pour :

NOM ET PRENOM(S) DU OU DES ENFANTS : .....

### Pour les lieux suivants :

Accueil périscolaire :  Reine Astrid       Le Petit Prince

Accueil de loisirs sans hébergement mercredi :  Reine Astrid       Le Barœul

### Selon les créneaux horaires suivants :

Accueil périscolaire	7h00-8h30	16h30-19h00 pour les maternels	17h30-19h00 pour les élémentaires
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

A.L.S.H. mercredi	7h00-17h00	9h00-17h00	7h00-19h00	9h00-19h00

A.L.S.H. mercredi matin	7h00-12h00	9h00-12h00

Ces réservations sont soumises à la disponibilité des places.

Tout rejet du prélèvement automatique entrainera une désinscription à la réservation à l'année.

Toute demande d'arrêt de prélèvement automatique ne pourra intervenir qu'en fin de trimestre, la demande devra être faite par courrier au minimum un mois avant.

Toute place réservée est payée même en l'absence de l'enfant sauf justificatif médical.

Toute demande de modification de réservation devra faire l'objet d'une nouvelle fiche et sera soumise à la disponibilité des places.

**Date et signature :**